



## Personne non solvable après décision justice

Par **froggie**, le **28/08/2013** à **23:10**

Bonjour,

ma mere et ses freres sont en litige avec un tiers depuis des années, notre avocate nous a dit quil y avait peu de risque de perdre mais que si cest le cas on pourrais payer une somme de 100000 euros.

ma mere n'est pas solvable, femme de menage, elle gagne meme pas 600 par mois. par contre nous avons une petite maison, dont elle a l'usufruit, et moi et mes freres et soeurs sommes propriétaire (don de notre mere)

je me demande donc, si le proces se termine mal, et quil y ait effectivement cette somme de 100000 euros a payer, et si elle nest pas solvable, peuvent ils nous prendre la maison?

merci de votre aide, je suis perdue!